

Séparation et biens communs

Par charly12, le 01/09/2009 à 22:51

Bonjour,

je souhaiterais savoir si un couple peut se séparer sans procédure juridique et décider lui même de la répartition des biens communs et de leur usage.(domicile, véhicule,économies...) en faisant attester les décisions par un notaire.

Nous souhaiterions que notre maison reste un bien commun et constitue le patrimoine de nos enfants

Quels sont les avantages et les inconvénients d'une séparation de corps? merci

Par Tisuisse, le 01/09/2009 à 23:57

Bonjour,

Si vous n'êtes pas mariés, vous faites ce que vous voulez. Pour la maison, c'est effectivement le notaire qui fera le nécessaire.

Par charly12, le 01/09/2009 à 23:59

on est mariés

Par Tisuisse, le 02/09/2009 à 00:14

Alors, pas d'autres choix que de faire entériner vos accords par le juge aux affaires familiales, et ce, dans le cadre de la protection des enfants. Avocat obligatoire.

Par charly12, le 02/09/2009 à 00:27

nos enfants sont majeurs.